

Délibération

**relative à la gestion des concessions des ports de commerce
de Rochefort et de Tonnay-Charente**

D'importants travaux de réfections des quais et terre-pleins pour les postes 6 à 9 ainsi que la remise en état du parc à grues, doivent être réalisés sur le port de commerce de Rochefort.

Le montant total des travaux est estimé à 1621 KE.

La CCI de Rochefort et Saintonge, en qualité de concessionnaire du port de commerce de Rochefort a fait part, au Conseil Général, concédant, de ses difficultés financières à réaliser, sur le seul budget de la concession, ces travaux.

Parallèlement, l'examen des comptes de la concession du port de commerce de Tonnay-Charente fait apparaître la constitution d'un « fonds de réserve » se montant à fin 2011 à environ 2.8 millions d'euros.

Devant ce constat, la CCIRS et le Conseil Général, se sont rapprochés afin d'envisager, avant la fin de la concession fixée au 31 décembre 2021, le reversement par le concessionnaire au concédant d'une partie du « fonds de réserve » du port de Tonnay-Charente.

Après analyse et négociations, la partie de « fonds de réserve » disponible sur le budget de la concession du port de commerce de Tonnay-Charente a été fixée à 800 KE.

Le Conseil Général s'engage ensuite à verser cette même somme sur le budget de la concession du port de Rochefort afin de permettre la réalisation des travaux indispensable à son fonctionnement.

Les conditions et modalités de transfert de la somme de 800 KE feront l'objet d'une convention entre le Conseil Général de la Charente-Maritime et la CCI de Rochefort et Saintonge.

L'Assemblée Générale est invitée à :

- Se prononcer sur le principe du versement d'une partie du « fonds de réserve » du port de Tonnay-Charente d'un montant de 800 KE au profit du Conseil Général et le versement d'une dotation spéciale de 800 KE du Conseil Général au port de commerce de Rochefort.
- Autoriser le Président de la CCIRS à signer la convention fixant les conditions et modalités de cette opération.

CCI Rochefort et Saintonge

DELIBERATION soumise à l'Assemblée générale, réunie le 4 avril 2013, à Pons

Nombre de membres élus en exercice

Nombre minimum de membres titulaires pour atteindre le quorum

Nombre de membres élus présents

Nombre de votants

Nombre de voix POUR

Nombre de voix CONTRE

Nombre d'ABSTENTIONS

Roland CAILLET

Jean-Claude DELAUNE

Vice-président Secrétaire

Président